



Croque Légumes Contrat d'engagement pour les œufs

SAISON 2021

A remettre en 2 exemplaires

Entre l'adhérent à « Croque Légumes »

Nom et prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

E-mail _____

Et EARL du Chemin Blanc - Dominique et Sophie COLLIN (06 72 46 72 10)

Ferme de Ranchien à Marolles en Brie (77120)

Les signataires de ce contrat, en deux exemplaires, s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-dessous :

Engagements :

- Dans l'esprit de l'AMP de soutien et de solidarité avec les producteurs, l'adhérent s'engage à préfinancer la production d'œufs en souscrivant à ce contrat et à apporter l'emballage adapté.
- L'adhérent peut choisir la quantité de 6, 12, 18 ou 24 œufs, le calibre moyen ou gros, en distribution tous les quinze jours ou deux semaines de suite en fonction des vacances (se référer au calendrier ci-après).
- Le choix est définitif pendant toute la durée du présent contrat. Voir possibilités de changement avec le producteur.
- Prévenir le producteur qu'il ne pourra récupérer sa commande au minimum trois (3) jours à l'avance par courriel : sophie.oeufs@gmail.com
- Avec un prépaiement, il est possible pour le contractant de bénéficier de commande supplémentaire (selon disponibilités) tout au long de l'année et pendant la saison estivale.

Le producteur s'engage à :

- Proposer des produits labellisés bio, de sa production, respectueux de l'environnement.
- Garantir son prix durant toute la saison 2020.
- Etre présent lors des distributions, à l'exception de la période de juillet à septembre inclus (correspondant à l'arrivée de nouvelles poules et au nettoyage sanitaire des locaux).
- Ramener la commande lors de la distribution suivante lorsque le souscripteur (ou une autre personne mandatée par lui) n'est pas venu la récupérer, dans le cas où il a été prévenu à l'avance.
- Accueillir les adhérents pour des visites des locaux.

A Beauthel, le _____

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Calendrier : 22 distributions

6, 13 et 27 janvier - 3 et 10 février - 3, 10 et 24 mars - 7, 14 et 28 avril - 12 et 26 mai - 9 et 23 juin et le 7 juillet.

Reprise des distributions : 6 et 20 octobre, 3 et 17 novembre, 1 et 15 décembre.

Attention, pas de distribution fixe en juillet, août et septembre (distribution en commande supplémentaire selon les stocks disponibles).

Engagement :

Cocher la case selon la quantité choisie et multiplier le montant par le nombre de distribution dans la colonne totale.

CALIBRE/QUANTITE	6	12	18	24	Total x 22
Moyens (2,00 € / 6)	<input type="checkbox"/> (2,00)	<input type="checkbox"/> (4,00)	<input type="checkbox"/> (6,00)	<input type="checkbox"/> (8,00)	
Gros (2,50 € / 6)	<input type="checkbox"/> (2,50)	<input type="checkbox"/> (5,00)	<input type="checkbox"/> (7,50)	<input type="checkbox"/> (10,00)	
TOTAL CONTRAT					

Règlement : Je remets donc la somme de _____ € en _____ chèque(s) à l'ordre de :

EARL du Chemin Blanc

Nom du chèque (si différent du contrat)	Banque	N° du chèque	Montant	Encaissé en
				Janvier 2021
				Avril 2021
				Octobre 2021

Prépaiement :

DATES :	20 €	30 €	Autres (l'indiquer)

Nom du chèque (si différent du contrat)	Banque	N° du chèque	Montant	Encaissé en